



RÈGLEMENT du Cynodictis CaniTrail 13 km



En Collaboration avec des fous du CaniTrail, Association DynamikDogs.

« Belles Découvertes » !

OBLIGATIONS COVID 19

- **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE ESPACE VILLAGE, SALLE DES FÊTES ET BASES DE VIE**
- **PORT DU MASQUE AU DEPART ET ARRIVEE**
- **DESINFECTION DES MAINS SUR LES RAVITAILLEMENTS OBLIGATOIRE**
- **EVITEZ LES CONTACTS AVEC LES AUTRES PARTICIPANTS PENDANT L'EPREUVE**
- **LES REPAS SERONT SERVIS SUR PLATEAUX POUR FACILITER L'ISOLEMENT ET LE DEPLACEMENT SUR LE SITE**
- **EN CAS D'ANNULATION COVID, L'ORGANISATION PROPOSE UN AVOIR POUR L'EDITION SUIVANTE.**

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

Cynodictis canitrail, est une compétition de course en pleine nature organisée par l'association "Bruniquel Origine Trail" avec le concours de la municipalité de Bruniquel (82). Elle aura lieu le **20 Février 2022**.

Manifestation Soumise à la réglementation de la Fédération des Sports et Loisirs Canins

L'épreuve est ouverte aux coureurs (Femmes et Hommes) âgés de 18 ans révolus au jour de la course, chien âgé de 24 mois minimum le jour de la course (annexe FSLC pour le Canitrail)

Elle est réalisée en un parcours de 12,6 km sur la commune de Bruniquel.

Ce parcours est pourvu d'1 ravitaillement et 2 points d'eau supplémentaires pour les chiens.

ARTICLE 2 : L'ÉPREUVE

Départ Dimanche à 9h, 13 km (parcours avec parties communes des traces Erectus trail) de belles vues, les quelque 500D+ vont vous faire découvrir les joies du Canitrail Bruniquel...

Ni bâton, ni assistance ne seront autorisés.

Matériel obligatoire

Erectus

Masque

Chaque participant devra être muni :

- d'une réserve d'eau (500 ml)

En cas de météo difficile et pour votre sécurité, l'organisation vous demandera de prévoir également :

- une veste de pluie imperméable et respirante
- un collant de course longue

Cynodictis

- **harnais, longe et Baudrier aux normes FSLC.**
- **gamelle souple**

ARTICLE 3 : TARIFS

Inscription : 12€

Course limitée à 49 coureurs

Repas de clôture : 14 €

Pasta party : 10 €

A PARTIR DU 08 FEVRIER LES INSCRIPTIONS SERONT MAJOREES DE 5€

ARTICLE 4 : INSCRIPTION ET ANNULATION

- Inscriptions

Inscription à partir du 15 AOUT 2021 sur notre site

www.bruniqueloriginetrail.fr ou par chèque à l'adresse de l'association.

Bruniquel Origine Trail 2962 ch des Nouals 82800 Bruniquel

- Annulation / remboursement

- **EN CAS D'ANNULATION COVID remboursement moins 2€ ou, L'ORGANISATION PROPOSE UN AVOIR POUR L'EDITION SUIVANTE.**

Changement de format de course

Le changement de format de course pourra être validé avant le 08 Février 2021.

Il suivra les règles suivantes

Dans le cas de la modification vers une course plus grande, le tarif au moment du changement sera appliqué en déduction du dossard déjà payé.

Au-delà du 7 Février à 23h59, aucun changement ne sera possible.

ARTICLE 5 : RETRAIT DES DOSSARDS

- PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE ESPACE VILLAGE, SALLE DES FÊTES ET BASES DE VIE

Le retrait des dossards sera fait dans la salle des fêtes, dès le Samedi matin de 10H à 13h et Dimanche de 7h à 8h et chez le partenaire RRUN Montauban.

Il vous sera demandé :

- une pièce d'identité
- Tous les chiens devront être identifiés (puce, tatouage).
- Tous les chiens devront être en règle avec la législation à savoir que son propriétaire, lors de son inscription, devra présenter :
- La copie de l'attestation d'assurance Responsabilité Civile
- Le permis de détention

Le certificat antirabique ou le carnet de vaccination Européen à jour

Il vous sera remis : votre dotation et dossard

- la vérification du matériel obligatoire (avant le départ accès sas).

Chiens de seconde catégorie, devront être muselés jusqu'au départ de la course.

ARTICLE 6 : L'ÉTHIQUE

Chaque participant s'engage à respecter le règlement ainsi que les autres concurrents, les bénévoles et la population du village qui accueille la course. Il devra en outre venir en aide à tout coureur en difficulté, respecter la faune et la flore et ne laisser aucun déchet sur son passage. Toute transgression sera sanctionnée de mise hors course.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ, LICENCES ET CERTIFICATS MÉDICAUX

- ASSURANCE :

Chaque concurrent déclare pouvoir attester d'une couverture responsabilité civile individuelle accident, garantissant les risques inhérents à sa participation.

L'Association « Bruniquel Origine Trail » déclare avoir souscrit une assurance spécifique pour cette épreuve, mais se décharge de toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dommages corporels.

- CERTIFICATS MÉDICAUX ET LICENCES :

La participation à cette épreuve est subordonnée à pour le coureur Erectus:

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, FSLC en cours de validité à la date de la manifestation ;

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'une licence compétition délivrée par la Fédération Française de Course d'Orientation, par la Fédération Française de Pentathlon Moderne ou par la Fédération Française de Triathlon, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'1 an à la date de la compétition, ou de sa copie.

La participation à cette épreuve est subordonnée pour le Chien Cynodictis :

- Sont admis à participer, tous les chiens sans distinction de race et de pedigree, (**sauf chien de catégorie 1**), âgés de 24 mois au moins le jour de l'épreuve de canitrail et de canimarche
- Tous les chiens participants à une course doivent être obligatoirement vaccinés contre la rage, la parvovirose, la leptospirose, la maladie de Carré et la toux du chenil (y compris et sans dérogation les 2 agents pathogènes: parainfluenza et Bordetella bronchoseptica). **Tous les chiens doivent être vaccinés contre les maladies citées précédemment dans les 12 mois ou tout autre délai selon les modalités définies dans les RCP des vaccins.**
- Tous les chiens devront être identifiés (puce, tatouage).
- Tout chien de deuxième catégorie devra être en règle avec la législation à savoir que son propriétaire, lors de son inscription, devra présenter :
 - Le permis de détention
 - Le certificat antirabique ou le carnet de vaccination Européen à jour

ARTICLE 8 : CHRONOMETRAGE

Par lecture de dossard :

Chaque participant devra porter son dossard de façon visible.

Le passage dans les bases de vie déclenchera la comptabilisation et la position du coureur.

ARTICLE 9 : PROGRAMME DE L'ÉVÉNEMENT

Voir programme général.

ARTICLE 10 : RÉCOMPENSES

Seront récompensés lors du podium, les 3 premières femmes accompagnés de leurs chiens et les 3 premiers hommes accompagnés de leurs chiens (soit 6 coureurs et 6 chiens).

En cas d'absence, le trophée ne sera pas envoyé ultérieurement.

ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent l'organisation, ainsi que leurs ayants droit (partenaires et médias), à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à

l'occasion de leur participation lors de l'événement "Bruniquel Origine Trail" sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires pour la durée la plus longue prévue par la loi.

ARTICLE 12 : PARCOURS ET CONSIGNES DE COURSE

Parcours

Entre village et monts de l'Aveyron, du piton rocheux des châteaux de Bruniquel, un parcours découverte moitié mono trace et chemins. Venez-vous défier à ce parcours ludique, visuel, créé dans le plus pur esprit Trail . Le plaisir au bout de chaque chemin, à chaque virage vous attend !

Ravitaillements / Zones de repos

- PORT DU MASQUE AU DEPART ET ARRIVEE

Les ravitaillements sont composés d'aliments adaptés à l'épreuve (produits sucrés, salés, liquides, solides, chauds et froids).

Une zone de repos, kiné et podo sera à la disposition des coureurs à l'arrivée.

Sécurité

La sécurité de la course est assurée par un médecin et vétérinaire, des postes de secouristes, des signaleurs placés tout le long du parcours à des endroits stratégiques.

Des infirmiers, podologues et kinésithérapeutes seront présents à l'arrivée.

ARTICLE 13 : MODIFICATION OU ANNULATION de L'EPREUVE

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, de modifier l'horaire de départ, ou d'arrêter la compétition à tout moment en cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

- EN CAS D'ANNULATION COVID, L'ORGANISATION PROPOSE UN remboursement moins 2€ ou un AVOIR POUR L'EDITION SUIVANTE.

L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

